

TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Monsieur le Président de la CAN pour le budget 43000 Liste NV 1250190215 portés sur le présent état. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'éleve aux sommes suivantes:

A Niort, le 27 avril 2015

Le comptable
Jean Pierre DITSCH

	Sommes non recouvrées
2015	
2014	252,00
2013	
2012	74,99
2011	1 873,10
2010	261,60
2009	154,89
2008	201,95
2007	194,32
2006	202,12
2005	193,87
2004	195,23
2003	144,15
2002	107,18
TOTAUX	3 855,40

la somme de **Trois mille huit cent cinquante-cinq Euros et quarante Cents**

le conseil d'agglomération émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150630-c63-06-2015-1-AU
Date de télétransmission : 03/07/2015
Date de réception préfecture : 03/07/2015

A Niort, le 30/06/2015

 Alain Lippon
 Vice-Président Délégué

 COMMUNALITE AGGLOMERATION DU NIORTAIS